



## PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 26 octobre 2022

(20)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd’hui, à 18 h 54, dans la pièce C128 de l’édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l’honorable Brian Francis (président).

*Membres du comité présents* : Arnot, Christmas, Coyle, Francis, Hartling, Lovelace Nicholas et Patterson (7).

*Participant à la réunion* : Brittany Collier et Sara Fryer, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mars 2022, le comité poursuit son étude sur les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones. (Sujet : Suivi de la Loi sur le cannabis)

*TÉMOIN (par vidéoconférence)* :

*Gouvernement du Nunatsiavut* :

Michelle Kinney, sous-ministre, Santé et développement social du Nunatsiavut.

Michelle Kinney fait une déclaration puis répond aux questions.

À 19 h 34, la séance est suspendue.

À 19 h 38, conformément à l’article 12-16(1)d) du Règlement, le comité discute à huis clos d’un projet d’ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le comité permette la transcription de la partie de la réunion d’aujourd’hui qui se tient à huis clos, qu’une copie soit conservée par la greffière du comité pour consultation par les membres du comité et/ou le personnel, et que la transcription soit détruite par la greffière lorsque le

Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

Il est convenu que l'honorable sénateur Arnot soit vice-président du comité, en remplacement de l'honorable sénateur Christmas.

À 20 h 5, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Andrea Mugny